

DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE

PRISE CONFORMEMENT A L'ARTICLE

L.2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° : 2026-070

Objet : Convention de coproduction pour le spectacle « Générations Légendes » de l'association Eclipse Production le 26 février 2027.

LE MAIRE,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R.2122-8,

VU la délibération n°2026-04-08-1a du Conseil Municipal en date du 8 avril 2026 donnant toutes délégations pour la durée de son mandat à Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que dans le cadre de la politique culturelle menée par la collectivité, le Service Culturel propose un spectacle intitulé « Générations Légendes », le 26 février 2027, au Théâtre de l'Ardaillon à Vias.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De signer une convention de coproduction avec Monsieur Dominique Van Vynckt, en sa qualité de Président, domicilié 11 rue des Murets, 60 120 Bonneuil les eaux, pour la représentation du spectacle « Générations Légendes », le 26 février 2027.

ARTICLE 2 : De fixer le prix des places de spectacle à 20 euros, tarif unique et 15 euros tarif abonné et PMR. Le Théâtre de l'Ardaillon s'engage à régler 70% de la recette brute à l'association Eclipse Production, représentée par Monsieur Dominique Van Vynckt. 30 % de la recette brute seront perçus par le Théâtre de l'Ardaillon.

ARTICLE 3 : Exécution

La Directrice Générale des Services et le Comptable public de la ville de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil Municipal.

Ainsi fait et décidé le 27 août 2026,

Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2026
Publié le : 04/09/2026

